



COMMUNE de  
**MITTELBERGHEIM**  
DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN

Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire  
**Le 15 février 2021 à 19h**  
sous la présidence de Mme CAVODEAU Marie-Josée, Maire

Membres présents ou représentés : Mme CAVODEAU Marie-Josée,  
M. BOECKEL Peter, Mme TRITSCHLER Michèle, M. BALL Patrick  
M. BOECKEL Jean-Daniel, M. GRODARD Denis, M. HANSMANN Frédéric, Mme HERRMANN  
Mélanie a donné procuration à M. BALL Patrick, M. HIRTZ Edy, M. MERVELET Michael, Mme  
MEYER Christine, M. MEYER Serge, Mme SELTZ Catherine, M. WANTZ Stéphane

Membres absents excusés : Mme HERRMANN Mélanie a donné procuration à M. BALL Patrick

Membres absents non excusés : -

Membres du conseil municipal : -

Elus : 15    En fonction : 14    Présents ou Représentés : 14    Présents : 13

Mme le Maire ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à tous les conseillers municipaux présents.  
Elle souhaite un joyeux anniversaire à M. BALL Patrick qui le fête aujourd'hui.

1.

**N°01/2021**

**Objet : Approbation du compte-rendu de la dernière séance**

Le compte-rendu de la séance du 7 décembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

Arrivée de M. MERVELET Michael à 19h15.

2.

**N°02/2021**

**Objet : Chauffage : validation de l'Avant-Projet Détaillé**

Suite aux COFIL chauffage, le maître d'œuvre a travaillé sur ce dossier et nous a fait parvenir l'Avant-Projet Détaillé. Il a notamment intégré 2 chaudières en cascade de 425 KWh, 2 ballons tampon de 3000 litres.

Le permis de construire sera à déposer dès que l'APD sera validé.

**Lot chauffage :** **549 400,00 €**

Voir détail en annexe 1

**Lots architecte :** **134 250,00 €**

Voir détail en annexe 2

**Divers** **1 850,00 €**

**Coûts annexes – maîtrise d'œuvre** **64 000,00 €**

Coûts MOE sur travaux : 7,8% sur 685.500 €HT 53 430,00 €

Contrôleur technique (petite augmentation) : 3 200,00 €

S.p.s. : 1 960,00 €

Frais d'étude de sol : 2 500,00 €

Relevé topo par un géomètre : 910,00 €

Esquisse/image pour ABF (architecte) 2 000,00 €



COMMUNE de  
**MITTELBERGHEIM**  
DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN

Montant HT	749 500,00 €
Tva 20%	149 900,00 €
Montant TTC	899 400,00 €

Après la présentation de l'Avant-Projet Détaillé par M. BOECKEL Peter, le conseil municipal décide à l'unanimité, de valider l'Avant-Projet Détaillé

3.

**N°03/2021**

**Objet : Chaufferie : validation du plan de financement**

M. BALL Patrick présente le plan de financement de la chaufferie comme suit :

Désignation	Montant
<b>Coût d'investissement H.T.</b>	<b>749 500,00 €</b>
Subvention Départementale	
Fond de Solidarité Communal (FSC plafonné à 100 000€)	100 000,00 €
Participation Etat DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local)	239 040,00 €
Subvention de la Région	260 460,00 €
Contribution de la Commune (H.T.)	150 000,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, valide le plan de financement ci-dessus.

4.

**N°04/2021**

**Objet : Chaufferie : permis de construire**

Le permis de construire pour la chaufferie sera déposé après validation de l'APD.

**Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Mme le Maire à déposer le permis de construire.**

5.

**N°05/2021**

**Objet : Voirie : validation de l'Avant-Projet Détaillé**

Le conseil départemental a informé la commune de la nécessité d'effectuer des carottages de prélèvement pour contrôle de l'amiante. Le coût est d'environ 5 000 €.

L'enrobé sera identique à celui de la zone urbaine (enrobé standard). La zone sera limitée à 30 km/h.

Le plateau aura un dénivelé de 10 cm.



**Aménagement RD62 (tranche fixe)**

Voirie et aménagement	265 300,00 €
Assainissement eaux pluviales	49 400,00 €
Adduction eau potable	9 300,00 €
Eclairage public	55 700,00 €
Réseau téléphonique / fibre optique	6 100,00 €
Signalisation	16 000,00 €
<b>Montant HT</b>	<b>401 800,00 €</b>
<b>TVA 20%</b>	<b>80 360,00 €</b>
<b>Montant TTC</b>	<b>482 160,00 €</b>

**Aménagement Rue de la Montagne (tranche optionnelle)**

Voirie et aménagement	96 200,00 €
Eclairage public	26 100,00 €
Réseau téléphonique / fibre optique	10 800,00 €
<b>Montant HT</b>	<b>133 100,00 €</b>
<b>TVA 20%</b>	<b>26 620,00 €</b>
<b>Montant TTC</b>	<b>159 720,00 €</b>

<b>Total travaux voirie</b>	
<b>Montant HT</b>	<b>534 900,00 €</b>
<b>TVA 20%</b>	<b>106 980,00 €</b>
<b>Montant TTC</b>	<b>641 880,00 €</b>

Après la présentation de l'Avant-Projet Détaillé par M. BALL Patrick, le conseil municipal décide à l'unanimité, de valider l'Avant-Projet Détaillé

6.

**N°06/2021**

**Objet : Voirie : validation du plan de financement**

M. BALL Patrick présente le plan de financement de la voirie comme suit :

Désignation	Montant
<b>Coût d'investissement H.T.</b>	<b>534 900,00 €</b>
Subvention Départementale Fond de Solidarité Communal (FSC plafonné à 100 000€)	93 263,00 €
Participation du Département à la couche de roulement	45 000,00 €
Subvention de la Région (participation à l'installation des arrêts bus PMR)	15 000,00 €
Contribution de la Commune	381 637,00 €



**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, valide le plan de financement ci-dessus.**

7.

**N°07/2021**

**Objet : Voirie : permis d'aménager**

Le permis d'aménager pour la voirie sera déposé après validation de l'APD.

**Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Mme le Maire à déposer le permis d'aménager.**

8.

**N°08/2021**

**Objet : Achat terrain BOECKEL**

CONSIDERANT que la parcelle 288 section 12 située en zone Aa (Prés) d'une contenance de 4,14 ares afin d'y implanter un trottoir

CONSIDERANT que la SCI BOECKEL Vins représentée par M. Jean-Daniel BOECKEL est propriétaire de cette parcelle

Mme le Maire propose que le terrain soit acquis pour 40 € de l'are soit 165,60 € pour la parcelle.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 12 voix pour et 2 abstentions,**

- **Accepte la proposition de Mme le Maire d'acquérir la parcelle 288 section 12 d'une contenance de 4,14 ares, prés, pour un montant 40 € l'are soit 165,60 € pour la parcelle,**
- **Charge Mme le Maire de prendre contact avec le propriétaire pour l'achat de cette parcelle,**
- **Maître POLIFKE, Notaire à BARR sera chargé de l'acte notarié,**
- **Tous les frais concernant la transaction (géomètre, enregistrement, notaire ...) seront entièrement à la charge de la commune**
- **Mme le Maire aura délégation de signature du conseil municipal, en particulier pour l'acte de vente.**

9.

**N°09/2021**

**Objet : Dissolution du Centre Communal d'Action Social (CCAS)**

Madame le Maire expose au conseil municipal que :

En application de l'article L.123-4 du code de l'action sociale et des familles modifié par la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) est désormais facultatif dans toute commune de moins de 1 500 habitants. Le C.C.A.S. existant peut ainsi être dissous par délibération du conseil municipal dans les communes de moins de 1500 habitants.

Lorsque le CCAS a été dissous, une commune :

- **Soit exerce directement les attributions mentionnées au code de l'action sociale et des familles auparavant dévolues au CCAS ainsi que celles en matière de demande de RSA et de domiciliation.**
- **Soit transfère tout ou partie de ces attributions au CIAS lorsque la communauté de communes est compétente en la matière.**



COMMUNE de  
**MITTELBERGHEIM**  
DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN

Le CCAS de Mittelbergheim ayant peu d'activité, il est proposé de dissoudre le CCAS et ainsi intégrer le budget dans le budget communal. Les missions actuelles du CCAS seraient gérées par une Commission Communale d'Action Sociale, présidée par le Maire. Sur le fond, le fonctionnement resterait le même, les dossiers seraient étudiés par la commission et les aides seraient proposées par la commission mais votées par le Conseil Municipal.

M. HANSMANN Frédéric, conseiller municipal et membre du CCAS s'oppose à cette dissolution. Il précise que le CCAS est un outil souple, simple et réactif. Il soulève le problème de l'anonymat et de la discrétion. Si les aides doivent être accordées en séance de conseil municipal, l'anonymat des demandeurs ne sera plus maintenu.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à 12 voix Pour, 1 voix Contre et 1 abstention :**

- **de dissoudre le CCAS au 31 décembre 2021 ;**
- **que le conseil municipal exercera directement cette compétence ;**
- **que le budget du CCAS sera transféré dans celui de la commune pour l'année 2022 ;**
- **d'accepter l'actif et le passif du CCAS ;**
- **de créer la Commission Communale d'Action Sociale (CCAS).**  
**Les membres de la commission CCAS seront représentés par les membres du CCAS actuel jusqu'au renouvellement du mandat.**
- **Une enveloppe de dépenses liée aux aides sera votée par le conseil municipal afin de garder l'esprit de fonctionnement du CCAS et l'anonymat des demandeurs d'aide.**

10.

**N°10/2021**

**Objet : Personnel communal : création un emploi permanent de secrétaire de mairie des communes de moins de 1000 habitants suite à mutation**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;  
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;  
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 3-3-3° ;  
Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Madame FASSEL Pamela, secrétaire de mairie, a informé Mme le Maire de sa demande de mutation le 8 février 2021. Le préavis est de 3 mois, ce qui acte la mutation à compter du 9 mai 2021.

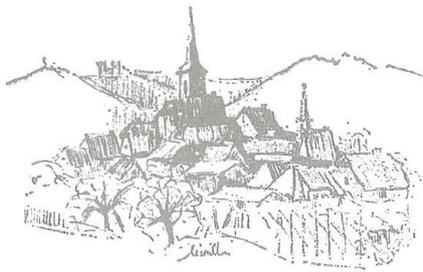
A cet effet, il y a lieu d'engager un agent à ce poste le plus tôt possible afin que la passation de poste soit la plus complète.

Les fonctions de secrétaire de mairie, dans les communes de moins de 1 000 habitants, peuvent être actuellement assurées par des fonctionnaires relevant des trois cadres d'emplois suivants :

- adjoint administratif
- rédacteur
- attaché

La durée hebdomadaire de travail sera de 35h00.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide :**



*Joyau du Vignoble d'Alsace*

COMMUNE de  
**MITTELBERGHEIM**  
DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN

- **D'engager, dès que possible, un agent titulaire et expérimenté (H/F) du grade d'adjoint administratif à raison de 35h/hebdomadaire ;**
- **Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire ;**
- **Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article 3-3-3° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 ;**  
**En effet, cet agent contractuel serait recruté à durée déterminée pour une durée de 1 an**  
**Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit pour une durée indéterminée.**
- **La commission des finances déterminera les conditions de rémunération**

11.

**N°11/2021**

**Objet : Divers**

- Police municipale de Barr : un COPIL police municipale sera créé pour discuter de la convention avec la police municipale de Barr.
- Réunion CIID : prévoir une nouvelle date en présence d'une personne du service des impôts.
- Journée Oschterputz : à prévoir courant mars. Elle aura pour objectif d'accentuer le nettoyage sur certains lieux (cimetière, entrée du village, ...).
- Commission environnement 22 février 2021.
- Dossier expertise qualité PBVF : Mittelbergheim sera contrôlé cette année. La date de contrôle n'est pas connue à ce jour. Le dossier de présentation de la commune devra être complet pour fin février.
- Commission finances : 24 février 2021 à 17h30.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme le Maire lève la séance à 21h15.

Mittelbergheim, le 16 février 2021

Le Maire,  
Marie-Josée CAVODEAU



## Annexe 1

20A718 - Chaufferie bois collective de Mittelbergheim DOE - Lot n°02 CHAUFFAGE / RESEAU DE CHALEUR / SOUS-STATIONS / TRAVAUX INTERIEURS  
 chemin de l'Oberberg - 67140 MITTELBERGHEIM APD - Edition du 15/02/2021

**RECAPITULATIF**  
**Lot n°02 CHAUFFAGE / RESEAU DE CHALEUR / SOUS-STATIONS / TRAVAUX INTERIEURS**

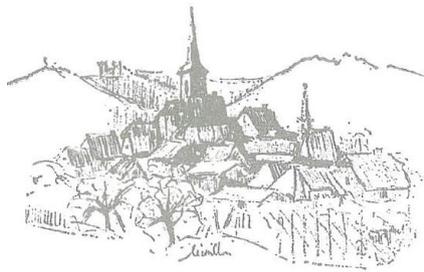
**RECAPITULATIF DES CHAPITRES**

<b>C - DESCRIPTION DETAILLEE VERSION 2 CHAUDIERES BOIS</b>	<b>549 400,00 €</b>
- C.1 - CONSTRUCTION CHAUFFERIE	39 280,00 €
- C.1.1 - EAUX PLUVIALES DE TOITURE	6 840,00 €
- C.1.2 - EAUX PLUVIALES DE VOIRIE	500,00 €
- C.1.3 - RESEAU D'ASSAINISSEMENT	3 145,00 €
- C.1.4 - ALIMENTATION AEP	10 020,00 €
- C.1.5 - ELECTRICITE GENERALE	8 695,00 €
- C.1.6 - AMENAGEMENT CHAUFFERIE	10 080,00 €
- C.2 - CHAUFFERIE BOIS	260 160,00 €
- C.2.1 - EQUIPEMENT CHAUFFERIE BOIS	205 290,00 €
- C.2.2 - RACCORDEMENTS HYDRAULIQUES	41 150,00 €
- C.2.3 - REGULATION / TELEGESTION / ELECTRICITE	13 720,00 €
- C.3 - RESEAU DE CHALEUR	94 750,00 €
- C.3.1 - RESEAU ENTERRE	73 330,00 €
- C.3.2 - RESEAU AERIEN	21 420,00 €
- C.4 - SOUS STATIONS	90 190,00 €
- C.4.1 - S/ST N°1a - Ecole primaire - 125 kW / ø2"	13 230,00 €
- C.4.2 - S/ST N°1b - logements école primaire - 50 kW / ø1"1/4	21 405,00 €
- C.4.3 - S/ST N°2 - Ecole maternelle - 65 kW / ø1"1/2	12 630,00 €
- C.4.4 - S/ST N°3 - Eglise catholique - 120 kW / ø2"	16 125,00 €
- C.4.5 - S/ST N°4 - Maison des Jeunes - 15 kW / ø1"	3 860,00 €
- C.4.6 - S/ST N°5 - Mairie - 35 kW / ø1"1/4	10 940,00 €
- C.4.7 - S/ST N°6 - Presbytère catholique - 15 kW / ø1"	4 680,00 €
- C.4.8 - S/ST N°7 - Maison Sieffert - 15 kW / ø1"	3 660,00 €
- C.4.9 - S/ST N°8 - Maison non exploité - jusqu'à 28 kW / ø1"	3 660,00 €
- C.5 - TRAVAUX INTERIEURS	59 760,00 €
- C.5.1 - Bâtiment école primaire / zone école (S/ST 1a)	13 165,00 €
- C.5.2 - Bâtiment école primaire / zone logements (S/ST 1b)	2 150,00 €
- C.5.3 - Bâtiment école maternelle (S/ST 2)	11 715,00 €
- C.5.4 - Eglise catholique (S/ST 3) (Option remplacement fioul)	[Non totalise] 20 500,00 €
- C.5.5 - Bâtiment Maison des Jeunes (S/ST 4)	6 145,00 €
- C.5.6 - Bâtiment Presbytère (S/ST 6)	17 710,00 €
- C.5.7 - Bâtiment Maison Sieffert (S/ST 7)	8 875,00 €
- C.6 - TRAVAUX DIVERS	5 260,00 €

**Total du lot CHAUFFAGE / RESEAU DE CHALEUR / SOUS-STATIONS / TRAVAUX INTERIEURS**

<b>Total H.T. :</b>	<b>549 400,00€</b>
<b>Total T.V.A. (20%) :</b>	<b>109 880,00€</b>
<b>Total T.T.C. :</b>	<b>659 280,00€</b>

soit la somme de six cent cinquante-neuf mille deux cent quatre-vingt euros toutes taxes comprises.



*Joyau du Vignoble d'Alsace*

# COMMUNE de MITTELBERGHEIM

DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN

## Annexe 2

COMMUNE DE MITTELBERGHEIM  
CREATION D'UNE CHAUFFERIE COMMUNALE

Estimation APD

HORS LOTS TECHNIQUES

AFFAIRE N° 21001 2		Date : 12/02/2021			
Article	Objet	U	Q	PU	PT
1	TERRASSEMENT / GROS-ŒUVRE				
1.1	base vie	ens	1	7 000.00 €	7 000.00 €
1.2	Dépose clôture, murets, escalier, grilles métal				
	escalier	ens	1	500.00 €	500.00 €
	cloture	ml	24	10.00 €	240.00 €
	muret	ml	11	100.00 €	1 100.00 €
	escalier enterré	ens	1	1 000.00 €	1 000.00 €
	main courante	ml	3	10.00 €	30.00 €
1.3	Dévolement provisoire de la descente EP	ens	1	100.00 €	100.00 €
1.4	Dépose de l'applique lumineuse extérieure	ens	1	50.00 €	50.00 €
1.5	Décapage de l'enrobé	m <sup>2</sup>	136	18.00 €	2 448.00 €
1.6	Fouilles en pleine masse talus 1/1 mise en dépôt sur site pour réemploi et évacuation des excédents	m <sup>3</sup>	528	10.00 €	5 280.00 €
1.7	Fond de forme tout venant compacté Hors fondations spéciales	m <sup>3</sup>	67	60.00 €	4 020.00 €
1.8	RESEAUX				
	Réseaux sous dallage	ml	16	65.00 €	1 040.00 €
	siphons de sol	U	2	350.00 €	700.00 €
	Réseaux enterrés				
	Tranchée pour réseaux EP/EU	ml	23	65.00 €	1 495.00 €
	Regard grille diam 1,00m	U	1	1 000.00 €	1 000.00 €
	Regard BJ300	U	1	500.00 €	500.00 €
1.9	Fondations				
	Radler sur l'ensemble de la surface	m <sup>2</sup>	99	130.00 €	12 870.00 €
	Compris béton de propreté, béton 350kg/m <sup>2</sup> , armatures, coffrage...				
	Dallage finition quartz				
1.10	Remblai périphérique avec réutilisation des terres en place	m <sup>3</sup>	269	25.00 €	6 725.00 €
1.11	Murs enterrés en bloc à bancher compris béton, armatures	m <sup>2</sup>	80	110.00 €	8 800.00 €
1.12	Mur façade Est en bloc à bancher compris béton, armatures	m <sup>2</sup>	21	110.00 €	2 310.00 €
1.13	Mur séparatif en bloc à bancher	m <sup>2</sup>	23	110.00 €	2 530.00 €
1.14	Dalle BA courante épaisseur 25cm compris béton, armatures	m <sup>2</sup>	75	210.00 €	15 750.00 €
1.15	Conduit de cheminée maçonné en agglomérés à bancher compris béton, armatures	m <sup>2</sup>	45	110.00 €	4 950.00 €
1.16	Chapeau de cheminée	ens	1	500.00 €	500.00 €
1.17	Acrotères béton h. 0,50m				
	béton	m <sup>3</sup>	2	165.00 €	330.00 €
	coffrage	m <sup>2</sup>	15	45.00 €	675.00 €
	acier HA	kg	160	2.00 €	320.00 €
1.18	Relevés de trappes y compris feuillures				
	béton	m <sup>3</sup>	1	165.00 €	165.00 €
	coffrage	m <sup>2</sup>	13	45.00 €	585.00 €
	acier HA	kg	80	2.00 €	160.00 €
1.19	Drain périphérique	ml	29	140.00 €	4 060.00 €



*Joyau du Vignoble d'Alsace*

# COMMUNE de MITTELBERGHEIM

DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN

1.20	Étanchéité des parois enterrées de l'existant enduit hydrofuge d'imperméabilisation type Weberlec 824 Nappe à excroissance PEHD	m <sup>2</sup>	36	20.00 €	720.00 €
		m <sup>2</sup>	36	12.00 €	432.00 €
1.21	Étanchéité des parois enterrées du projet enduit hydrofuge d'imperméabilisation type Weberlec 824 Nappe à excroissance PEHD	m <sup>2</sup>	98	20.00 €	1 960.00 €
		m <sup>2</sup>	98	12.00 €	1 176.00 €
2	ECHAFAUDAGE Façade est et cheminée plus value contreventement	m <sup>2</sup>	132	12.00 €	1 584.00 €
		m <sup>2</sup>	50	4.00 €	200.00 €
5	ÉTANCHEITE / VEGETALISATION étanchéité bitumineuse circulaire poids lourd y/c enrobé  relevés d'étanchéité avec bande de rive sopratalast TV Inox  rives avec étanchéité en retombée,  faux-cailleau en pourtour des trappes  moignons et sorties de toiture	m <sup>2</sup>	75	65.00 €	4 875.00 €
		ml	15	40.00 €	600.00 €
		ml	24	40.00 €	960.00 €
		ml	22	28.00 €	616.00 €
		pcs	2	150.00 €	300.00 €
6	METALLERIE porte double accès CF 1h porte accès silo CF 1h garde-corps sur façade Est main-courante escalier extérieur divers	pcs	1	3 500.00 €	3 500.00 €
		pcs	1	2 000.00 €	2 000.00 €
		ml	12	200.00 €	2 400.00 €
		ml	7	200.00 €	1 400.00 €
		ens	1	1 000.00 €	1 000.00 €
10	PEINTURE - enduits enduit extérieur de finition aspect grésé Enduit dégrossi au mortier de ciment intérieur sur bloc à bancher peinture plafonds peinture murs divers	m <sup>2</sup>	73	30.00 €	2 190.00 €
		m <sup>2</sup>	142	25.00 €	3 550.00 €
		m <sup>2</sup>	75	12.00 €	900.00 €
		m <sup>2</sup>	142	12.00 €	1 704.00 €
		ens	1	1 000.00 €	1 000.00 €
17	AMENAGEMENTS EXTERIEURS reprise zone chantier remblais Dépose, stockage et repose des pavés séparation bordure enrobé clôture séparative du parking Escalier extérieur 21 marches - palier hauteur à franchir 3,10m	m3	20	18.00 €	360.00 €
		m <sup>2</sup>	25	70.00 €	1 750.00 €
		ml	30	30.00 €	900.00 €
		m <sup>2</sup>	108	30.00 €	3 240.00 €
		ml	16	200.00 €	3 200.00 €
		fort	1	4 500.00 €	4 500.00 €
				<b>total HT</b>	<b>134 250.00 €</b>



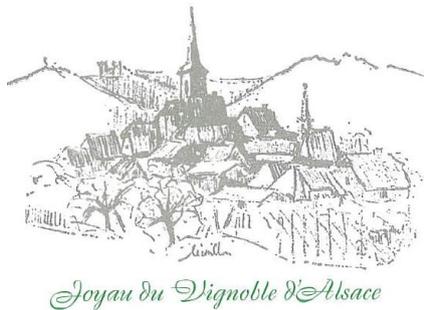
COMMUNE de  
**MITTELBERGHEIM**  
DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN

Département du <b>Bas-Rhin</b>
Arrondissement de <b>Sélestat-Erstein</b>
Commune de <b>Mittelbergheim</b>

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL :	15 FEVRIER 2021
DATE DE LA CONVOCATION :	9 FEVRIER 2021
CONSEILLERS EN FONCTION :	14

**POINTS DELIBERES :**

<b>N°</b>	<b>Titre</b>	<b>Page(s)</b>
01 / 2021	Approbation du compte-rendu de la dernière séance	1
02 / 2021	Chaufferie : validation de l'Avant-Projet Détaillé	1-2
03 / 2021	Chaufferie : validation du plan de financement	2
04 / 2021	Chaufferie : permis de construire	2
05 / 2021	Voirie : validation de l'Avant-Projet Détaillé	2-3
06 / 2021	Voirie : validation du plan de financement	3-4
07 / 2021	Voirie : permis d'aménager	4
08 / 2021	Achat terrain BOECKEL	4
09 / 2021	Dissolution du Centre Communal d'Action Social (CCAS)	4-5
10 / 2021	Personnel communal : création un emploi permanent de secrétaire de mairie des communes de moins de 1000 habitants suite à mutation	5-6
11 / 2021	Divers	6



COMMUNE de  
**MITTELBERGHEIM**  
DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN

**LISTE DE PRESENCE DES CONSEILLERS MUNICIPAUX  
SEANCE DU 15 FEVRIER 2021 :**

<b>NOM DES CONSEILLERS</b>	<b>PROCURATION</b>	<b>OBSERVATIONS</b>	<b>SIGNATURES</b>
Mme CAVODEAU Marie-Josée Maire			
M. BOECKEL Peter Adjoint			
Mme TRITSCHLER Michèle Adjointe			
M. BALL Patrick Adjoint			
M. BOECKEL Jean-Daniel Conseiller			
M. GRODARD Denis Conseiller			
M. HANSMANN Frédéric Conseiller			
Mme HERRMANN Mélanie Conseillère	a donné procuration à M. BALL Patrick		
M. HIRTZ Edy Conseiller			
M. MERVELET Michaël Conseiller			
Mme MEYER Christine Conseillère			
M. MEYER Serge Conseiller			
Mme SELTZ Catherine Conseillère			
M.WANTZ Stéphane Conseiller			